GRANDIR ET S'ÉPANOUIR À MITRY-MORY

2016 / 2017

mitry mory
VILLE SOLIDAIRE

La vie de l'élève, notre priorité !

EN CHIFFRES

250 agents municipaux qui s'occupent de vos enfants au quotidien

1 400 repas servis chaque jour

+ de 650 dictionnaires et livres distribués aux nouveaux élèves de CP et aux élèves du CM2 pour leur souhaiter un bon départ vers le secondaire

Près de 500 élèves partent chaque année en classe de découverte

+ de 360 enfants partent chaque été en séjour

14 écoles / **2** collèges / **1** lycée

2 580 ÉLÈVES / 102 CLASSES DE MATERNELLE ET D'ÉLÉMENTAIRE

+ de 9 000 000 €
Le budget total consacré à nos enfants

1 561 000 €
consacrés aux travaux dans les écoles en 2016

295 190 €
consacrés aux transports scolaires, périscolaires et de vacances

ÉDITO

On ne nait pas Mitryen, on le devient !

Ce leitmotiv toujours aussi vrai vient nous rappeler que ce qui fait l'appartenance à une ville, une communauté, c'est avant tout la volonté de vivre ensemble et d'écrire à plusieurs notre avenir.

À Mitry-Mory, nous avons de l'ambition pour nos petits.

Citoyens de demain, êtres humains en quête de bonheur et d'une vie accomplie, il est de notre devoir de leur offrir les meilleures chances de se réaliser et de réussir.

C'est pourquoi, à travers ce guide vous pourrez prendre connaissance de la richesse des dispositifs et politiques mis en place pour accompagner l'enfance via les investissements conséquents, en terme d'entretien et de modernisation du patrimoine, et la multiplication des actions éducatives, culturelles, sportives et de sensibilisation à l'environnement, au respect ou à la santé.

Et ce, sans compter la grande diversité du tissu associatif et du service public communal qui leur permet de prolonger en dehors du temps scolaire ou périscolaire leurs passions et leurs envies.

Ce guide, à destination des parents, vous permettra de mieux comprendre le fonctionnement des structures qui ont la charge de vos enfants, d'avoir un aperçu complet de l'action municipale en la matière, et vous permettra, nous l'espérons, de poursuivre et d'améliorer ensemble notre politique éducative en y trouvant votre place et en vous permettant de vous impliquer selon vos possibilités et selon vos envies.

Charlotte Blandiot-Faride
Maire

Audrey Meret
Adjointe au maire en charge de l'enseignement et de la vie scolaire

Naïma Bouadla
Adjointe au maire en charge de l'enfance et des vacances

Jihane BENABDELOUAHED
ATHLETICS

L'ÉCOLE : QUI FAIT QUOI ?

L'éducation est un service public national, dont l'organisation et le fonctionnement sont assurés par l'État. La commune a la charge des écoles maternelles et élementaires publiques établies sur son territoire.

L'entretien des écoles

La Ville est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension et les grosses réparations. Elle gère les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles.

À ce titre la Ville procède chaque année à la mise en œuvre des travaux de réhabilitation et d'entretien des 14

Quelques exemples...

Réfection de l'école E. Zola (été 2014) et création de 2 classes (en cours, pour un budget de 600 000 €)

Réfection des huisseries de l'école Guy Môquet (été 2016)

Extension de l'école F. Couperin avec la création de 4 classes et d'un nouveau self (octobre 2016)

Extension de l'école A-C. Godeau avec la création de 3 classes (à venir)

Lancement des études pour la réfection de l'école E. Triolet (à venir)

Ravalement de l'école H.Barbusse (1re tranche, été 2014)

Aménagement d'1 salle de classe pour accueillir les enfants de l'IME Oasis à l'école G. Môquet (été 2014)

Réaménagement de l'école I. et F. Joliot-Curie pour l'accueil d'1 classe supplémentaire (été 2015)

Rénovation du parvis et de la cour de l'école E. Zola (été 2015)

Réaménagement des accès de l'école J. de La Fontaine (été 2015)

établissements scolaires que compte la commune, en fonction des besoins identifiés.

Qui ? La liste des besoins est établie tout au long de l'année par les services de la Ville et la municipalité, propriétaire des locaux, en collaboration avec les chefs d'établissement et les conseils d'école. La question des travaux est également régulièrement abordée avec les représentants des parents d'élèves et du corps enseignant, notamment à l'occasion des conseils d'école. Avant chaque conseil d'école un rendez-vous est pris avec la direction de l'établissement afin de faire le point sur les travaux réalisés ou en cours de réalisation. Les conseils des enfants des écoles sont également reçus chaque année par le maire et les services afin de faire entendre leurs demandes.

Comment ? Le conseil municipal, lors de l'élaboration du budget puis du vote du budget, valide la liste des importants travaux d'investissement à effectuer pour l'année à venir **(1 277 979 € en 2016)** ainsi qu'une enveloppe dédiée aux travaux à réaliser en régie pour l'entretien courant **(283 021 € en 2016)**, en fonction des crédits disponibles. Les services de la Ville prévoient ensuite la réalisation des travaux en partenariat avec les établissements pour que les opérations puissent se dérouler au mieux. Des bilans sont ensuite faits lors des conseils d'école, des commissions municipales ou encore lors des conseils de quartier.

Quand ? Bien que les services de la Ville interviennent tout au long de l'année scolaire, notamment pour les menus travaux, le gros des chantiers a lieu durant l'été ou au cours des différentes périodes de congés scolaires de sorte à ne pas trop perturber la vie au sein des structures lorsqu'elles sont en activité.

250 agents au service des enfants

La commune gère les personnels non enseignants, en particulier les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), les gardiens des écoles, les animateurs ou encore les agents de restauration et d'entretien.

Au niveau administratif, une vingtaine d'agents œuvrent quotidiennement à l'accueil du public et à la gestion des partenariats entre les écoles et les autres services de la Ville ainsi qu'à l'organisation des temps périscolaires.

Au niveau des écoles, **30 Atsem** (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) et **11 renforts/Atsem** assistent les enseignants dans les écoles maternelles notamment pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants.

7 agents assurent le gardiennage des établissements scolaires.

140 animateurs s'occupent de vos enfants avant et après l'école durant les temps d'activités périscolaires, les accueils de loisirs, les temps de restauration collective ou encore durant l'étude.

Le transport scolaire

Pour permettre aux élèves de se rendre sur les structures culturelles et sportives de Mitry-Mory et ainsi profiter des activités organisées à leur attention, la Ville organise le transport et prend en charge les frais générés par ces déplacements.

190 000 € consacrés aux transports des écoliers en 2016.

La sectorisation scolaire

Si plusieurs écoles publiques se trouvent sur le territoire de la commune, le conseil municipal détermine le ressort de chacune d'entre elles, c'est-à-dire qu'il précise dans quelle école doivent être affectés les élèves en fonction de leur lieu de résidence dans la commune.

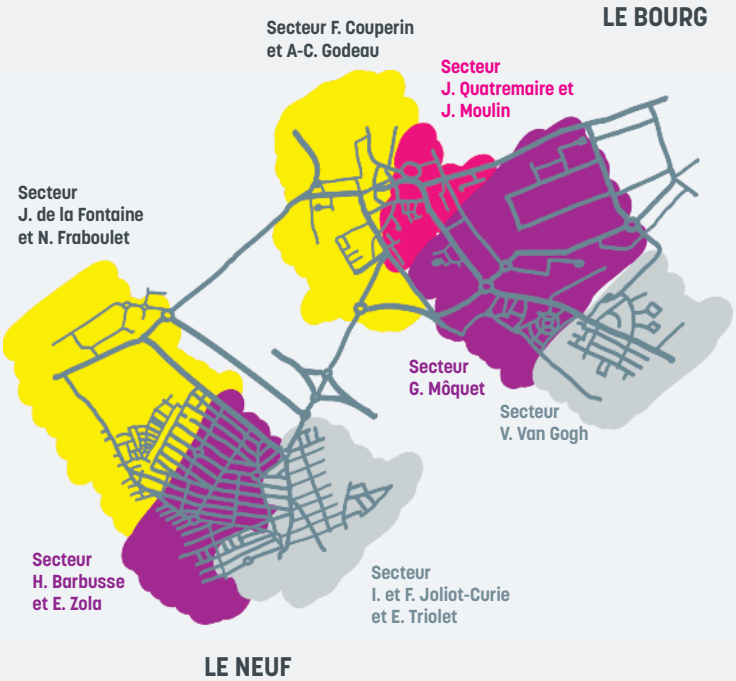

Le Plan Particulier de Mise en Sureté

Dans chaque école, la Ville accompagne et fournit le matériel nécessaire à la mise en place des Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS) établis sous la responsabilité des chefs d'établissement. Ce travail garantit la sécurité des élèves dans leurs établissements scolaires.

La Caisse des écoles

Une délibération du conseil municipal peut créer, dans chaque commune, une caisse des écoles, destinée à faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille.

À Mitry-Mory, cet établissement public communal symbolise et concrétise la solidarité des citoyens, des usagers et de la collectivité pour les conditions de scolarisation de plus de 2 600 enfants qui fréquentent les écoles maternelles et élémentaires de notre ville.

Le budget global de fonctionnement de la Caisse des écoles est de **100 800 €.**

La Caisse des écoles est financée par une subvention de la Ville de Mitry-Mory, à hauteur de 15 000 € par an, par les dons et les bénéfices réalisés par elle à l'occasion des manifestations qu'elle organise, par les cotisations versées par ses adhérents et par le règlement des heures d'études surveillées.

Ses domaines d'intervention :

- Gestion des études surveillées (encaissement des parti-cipations familiales et rémunération des enseignants)
- Octroie des aides aux familles en difficulté pour participer aux activités de la classe
- Prêt de vêtements pour compléter le trousseau des classes de neige

Adhérer à la Caisse des écoles ? Il suffit de remplir un bulletin d'adhésion pour chaque année scolaire, disponible au service enseignement, en Mairie annexe et dans chaque établissement scolaire (la cotisation annuelle est de 3, 6 ou 9 € en fonction du degré d'implication que vous souhaitez pour vous-même).

C'est une œuvre laïque qui, par ses multiples actions, rend les plus grands services aux enfants et à leurs familles en contribuant au droit à l'instruction pour tous.

Les conseils d'école

Les conseils d'école sont présidés et organisés par les chefs d'établissement. La Ville assure le suivi, en transversalité avec tous les services municipaux, des conseils d'écoles. L'élection des représentants de parents d'élèves est organisée sous la responsabilité de l'Éducation nationale. La Ville apporte son aide matérielle. Un guide à l'attention des parents nouvellement élus est édité chaque année par la Ville.

Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire. Les représentants des parents d'élèves sont élus au mois d'octobre. Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, à laquelle il est associé, il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toute question qui intéresse la vie de l'école.

Dans chaque établissement scolaire siège, au conseil d'école, des élus du conseil municipal. Leur présence permet d'assurer le lien entre la municipalité, les parents et les établissements scolaires.

Représentants de la Ville dans les conseils d'écoles

École mat. A-C.Godeau : Julie MOREL
École mat. J. Quatremaire : Audrey MERET
École mat. G. Môquet : Loris BOULOGNE
École mat. V. Van Gogh : Jacques DURIN
École mat. E. Zola : Vincent BOT
École mat. E. Triolet : Luc MARION
École mat. J. de la Fontaine : Laure GREUZAT

École élém. F. Couperin : Sylvain BERNARD
École élém. J.Moulin : Marianne MARGATÉ
École élém. G. Môquet : Franck SUREAU
École élém. V. Van Gogh : Charlotte BLANDIOT-FARIDE
École élém. H.Barbusse : Luc MARION
École élém. I. et F. Joliot-Curie : Naïma BOUADLA
École élém. N. Fraboulet : Claire KAHN

Représentants de la Ville à la caisse des écoles

Audrey MERET
Naïma BOUADLA

DYLAN
TEESCHA
RYDLEY
MOHAMMED

AU QUOTIDIEN, PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE

En plus d'assurer le bon déroulement du service public de l'éducation dans ses locaux, à Mitry-Mory, la Ville développe ses actions en direction des scolaires pour leur permettre de s'épanouir pleinement durant leur apprentissage.

Un accès aux expressions culturelles

Favoriser la lecture

La municipalité de Mitry-Mory offre chaque année, lors de la rentrée scolaire, à chaque classe pour sa bibliothèque et à tous les enfants de Cours Préparatoire, un dictionnaire qui leur est remis par le maire et l'élu en charge du secteur.

300 élèves en ont bénéficié à la rentrée 2015.

Suivant la même démarche, les élèves du CM2 se voient offrir un livre, à la fin de leur année scolaire, pour leur souhaiter un bon départ vers le secondaire.

350 élèves en ont bénéficié avant les vacances d'été 2016.

Les enfants de la classe Oasis de l'Institut Médico-Éducatif, accueillis à l'école Guy Môquet, bénéficient également de cette attention.

À travers la médiathèque municipale Georges Brassens et son désormais célèbre médiabus, la Ville organise des initiatives en partenariat avec les équipes pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires.

Tout au long de l'année sont organisés :
- des visites découvertes afin que les enfants se familiarisent avec le lieu ;
- des ateliers autour de la ludothèque et de la découverte des jeux ;

• des dépôts d'ouvrages dans les écoles maternelles et élémentaires ;
• des ateliers de lecture de roman, avec plusieurs classes, finalisés par une rencontre avec un auteur jeunesse ;
• le prix des Incorruptibles, initiative nationale pour promouvoir la lecture ;
• des défis lecture entre des classes CM2/6e, pour créer un lien entre les écoles et le collège.

Quand l'art devient vivant

Convaincus que l'initiation aux différentes formes artistiques contribue largement à la construction et à l'épanouissement du jeune citoyen, la Ville propose aux directions des écoles une programmation artistique, des visites et actions de sensibilisation en lien avec sa programmation culturelle.

Les professionnels du secteur culturel accompagnent les enseignants dans l'élaboration de leurs projets et proposent un travail approfondi avec artistes, comédiens, auteurs et musiciens.

En parallèle des spectacles, sont menées des actions de sensibilisation en milieu scolaire. Il s'agit de relier un spectacle à une pratique artistique tout en créant des liens de complicité avec des artistes.

En 2015/2016, c'était...

8 spectacles, **17** représentations, **2 808** spectateurs

2 expositions (*Robotech* et *Art changes your world*) pour un total de **13** classes accueillies soit **325** élèves

De nombreuses actions culturelles avec notamment les projets *Lettre des îles Baladar* (**200** enfants des écoles élémentaires) et *Cubix* (une classe de l'école J. de La Fontaine soit **27** enfants)

L'intervention d'un chef de chœur à l'école G. Môquet

Des rencontres avec les artistes à la fin des spectacles

Des journées de découverte musicale avec l'Instrumentarium Pédagogique Baschet

En 2016/2017, ce sera...

De nombreux spectacles : *Vibre comme l'air* (musique - 3/5 ans), *Vivement l'printemps* (théâtre/cirque - 6/11 ans), *Amnia* (danse/marionnettes/fluides - 2/5 ans) et *Dis à quoi tu danses ?* (danse - 6/10 ans)

La découverte de la nouvelle exposition du Centre de Formation Professionnelle aux techniques du spectacle : *La Grande Cusisine*

Des actions culturelles et des journées découverte.

Faire découvrir les arts plastiques

Tous les ans, les écoles reçoivent, avant le rentrée, un livret présentant les expositions qui seront organisées au long de l'année scolaire par l'Atelier – Espace arts plastiques. Les thématiques abordées, les artistes exposés et leurs démarches y sont décrits dans le but d'associer en amont les établissements.

Afin de sensibiliser les enfants aux arts plastiques, les élèves des écoles participantes sont accueillis par l'équipe pédagogique de l'Atelier qui propose des animations autour de la démarche de l'artiste. À la fin de l'année scolaire, une exposition des travaux réalisés par les élèves dans le cadre de ces interventions est organisée.

54 classes ont été accueilies, soit environ **1400 élèves,** pour la saison 2015/2016.

École et cinéma

L'opération *École et cinéma* contribue à une formation de l'enfant spectateur par la découverte active, durant l'année scolaire, de deux films de grande qualité au cinéma municipal Le Concorde. La Ville prend en charge le coût de 2 séances ainsi que le transport.

Pour l'année 2015/2016, cela représente **2 892 entrées** au cinéma.

Esprit sportif

La Ville met à disposition de toutes les classes des écoles élémentaires et des grandes sections des maternelles, des éducateurs sportifs qui interviennent avec les professeurs des écoles dans le domaine du sport.

• À la piscine municipale, **3 maitres-nageurs** assurent l'enseignement de la natation sur la base d'un projet pédagogique élaboré en coopération avec l'Éducation nationale. Des créneaux de **40 minutes** sont attribués aux classes élémentaires.

• **1 équipe d'Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques** et Sportives (ETAPS) intervient sur le temps scolaire pour la mise en place de projets pédagogiques avec le personnel enseignant, en direction des enfants (CE2 / CM1 / CM2), à raison de **2 heures par semaine,** par classe. Elle intervient également dans le cadre des temps d'activités périscolaires (Tap).

Par ailleurs, deux fois par an, durant les vacances scolaires de février et d'avril, des stages sportifs sont proposés aux enfants pour leur permettre de découvrir de nombreuses pratiques sportives. Pour l'année 2016, le budget global de ce dispositif, hors frais de personnel, s'élève à **16 500 €.**

La Ville est également partie prenante dans l'organisation des cross scolaires. Plus de **1 600 enfants** y ont participé en 2015/2016.

Au-delà des structures sportives permanentes (gymnases, stades, piscine), la patinoire éphémère de la Ville est, elle aussi, mise à la disposition des écoles qui bénéficient de créneaux dédiés et d'un encadrement mis en place par la Ville pour permettre aux équipes pédagogiques et aux enfants de profiter sereinement de la structure.

Vous avez dit éco-citoyen ?

Afin de sensibiliser les citoyens de demain au respect de l'environnement, la Ville coordonne les animations *Forestiers juniors*. Ce cursus a pour vocation d'apprendre aux enfants à respecter la nature afin de devenir les acteurs privilégiés de sa sauvegarde : une manière d'acquérir la notion d'éco-citoyenneté et le sens des responsabilités.

Au-delà des connaissances environnementales, les animations offrent aux enfants des principes, des bases stables et des outils pour vivre ensemble et s'intégrer plus facilement dans la société. Pour notre territoire, les enfants sont amenés à découvrir les particularités de la forêt de Mitry-Mory (Bois du Moulin des Marais) et celle de Claye-Souilly.

33 classes de 4 écoles y ont participé pour l'année scolaire 2015/2016.

Chaque année, dans le cadre de la semaine du développement durable, la Ville est également à l'initiative d'animations en direction des écoles portant sur différentes thématiques environnementales (gestion des déchets, éco mobilité, énergies renouvelables, réchauffement climatique, développement durable, etc.).

M'T dents

Dès la rentrée 2016, la Ville proposera une action de prévention bucco-dentaire auprès des **41 élèves de CP** de l'école élémentaire Guy Môquet. Animé par l'Assurance Maladie de Seine-et-Marne, le dispositif M'T Dents permet aux enfants de consulter un chirurgien-dentiste gratuitement aux âges clés de leur croissance.

S'amuser ensemble

Kermesses, lotos, soirées jeux, spectacles, carnavals et projets pédagogiques : tous les ans, les services de la Ville s'activent en coulisse, aux côtés des écoles, pour assurer le bon déroulement de ces moments de convivialité et d'apprentissage.

Prêt de matériel, accompagnement humain, édition de supports de communication… sont autant de manières pour la Ville d'être présente aux côtés des écoles pour favoriser la réussite de leurs projets.

Plus de 1 000 heures d'intervention des services de la ville sont consacrées à l'organisation des évènements proposés par les écoles.

Permis de circuler

La Ville a pour dessein de promouvoir le bien vivre ensemble sur le territoire communal et se donne pour mission d'améliorer la convivialité et la sécurité de tous les Mitryens, en commançant par les enfants.

La surveillance des points écoles

Afin d'assurer la sécurité des enfants aux abords des établissements scolaires, **7 agents de surveillance des points écoles (ASPE)** ont été recrutés en septembre 2013 et positionnés sur les 7 écoles primaires que compte la Ville. En 2015/2016, le dispositif a été déployé sur tous les établissements scolaires de la commune.

Par ailleurs, l'opération Gilets jaunes a vu le jour en 2012 afin de prévenir les mauvais comportements et préserver les enfants qui circulent devant l'école. Les parents d'élèves volontaires sont équipés d'un gilet jaune et disposent de procès-verbaux citoyens qu'ils doivent distribuer aux conducteurs en infraction en tentant par le biais du dialogue de les amener à changer leurs mauvaises habitudes.

Projet éducation routière

Pour que chaque élève obtienne, en fin de cycle, l'Attestation de Première Éducation à la Route (APER), des moniteurs d'éducation routière interviennent dans les écoles pour assister les enseignants et transmettre leur connaissances en matière de prévention routière.

L'APER est délivrée chaque année aux élèves, à la fin du CM2, et est transmise dans le livret scolaire de l'élève lors de son entrée en 6e.

Initié en 2009 au sein d'écoles « tests », la Ville a décidé de décliner le dispositif APER sur tous les établissements scolaires.

EN CHIFFRES

650 dictionnaires remis aux élèves

2h/semaine par classe de CE2/CM1/CM2 d'intervention de l'équipe d'Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) sur le temps scolaire

33 classes participantes à l'opération Forestiers juniors

+ de 1 600 élèves ont participé à la dernière édition du cross scolaire

41 **écoliers suivis par le dispositif M'T Dents**

250

élèves de grande section de maternelle ont reçu leur APER en 2016

280

élèves de CM2 ont reçu leur APER en 2016

+ de 2 800

entrées dans le cadre de l'opération *École et cinéma*

+ de 1 400

élèves accueillis à l'Atelier

+ de 200

enfants sur scène à la Fête de la Ville

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

En dehors du temps scolaire, dans ses écoles, la Ville s'attache à favoriser des temps d'apprentissage, de découverte et de partage ouverts à tous les petits Mitryens.

La pause méridienne

Dans les écoles maternelles et élémentaires, l'organisation de la restauration relève de la Ville.

Mitry-Mory est membre du Syndicat intercommunal pour la restauration collective (Siresco) à qui elle confie l'élaboration des menus et la livraison des repas.

Les services de la Ville assurent la remise en température, la préparation et la distribution du repas de la pause méridienne ainsi que l'encadrement des enfants.

Les parents d'élèves qui le souhaitent peuvent venir en observation sur un temps de restauration scolaire sur inscription préalable obligatoire, au moins 48h à l'avance, auprès du secrétariat du service enfance au 01 64 27 59 71.

À Mitry-Mory, l'avant repas est un moment propice pour éduquer les enfants à la propreté, l'hygiène et la santé.

Le repas, en dehors de l'apprentissage de nouveaux goûts, est aussi le moment :
• pour développer la sociabilité de l'enfant ;
• pour l'enfant, de partager et d'échanger ses expériences avec ses copains ou l'animateur ;
• pour apprendre à l'enfant le respect des règles de vie en collectivité.

Avant ou après le repas, pour proposer à votre enfant un moment de détente, les animateurs et le personnel ATSEM intégrés à l'équipe durant les temps de restauration, organisent des ateliers (dessins, contes, jeux collectifs, jeux de société, etc.).

Les enfants en première année de maternelles font l'objet d'une attention particulière d'accompagnement à la sieste.

2 790 000 € sont consacrés annuellement, par la Ville, à la restauration scolaire.

13 € C'est le coût global du repas par enfant.

Le projet d'accueil individualisé

La Ville met tout en œuvre pour éviter l'exclusion et l'isolement dans lequel une maladie peut placer un enfant et favorise l'adoption de comportements solidaires au sein des accueils périscolaires.

À ce titre, Mitry-Mory a adopté un règlement d'accueil périscolaire pour les familles dont l'enfant bénéficie d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), dans le but de répondre à la multiplicité des situations individuelles rencontrées (traitement médical, régime alimentaire, etc.).

Les accueils de loisirs

La Ville assure les accueils de loisirs périscolaires matin et soir avant et après l'école de 7h à 19h, le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires.

Les prévisions d'activités, sous forme de planning, sont régulièrement diffusées aux parents.

Afin de répondre à des objectifs éducatifs définis sur chaque structure, les accueils de loisirs s'articulent autour de sorties, de mini-camps et d'activités culturelles, sportives, manuelles, scientifiques et techniques, etc.

Les équipes d'encadrement sont diplômées dans le domaine de l'animation éducative et les structures sont habilitées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

1 970 heures d'accueil organisées par an
140 animateurs pour accompagner vos enfants
160 enfants sont partis en mini-camps en 2016

Les temps d'activités périscolaires

Suite à la réforme des rythmes scolaires de 2014, la Ville a désormais la charge de l'organisation des Tap.

Malgré les coûts générés par la mise en place de ce nouveau service public, la Ville a décidé la gratuité de ces temps d'accueil organisés sur ce qui était anciennement du temps scolaire, afin que chaque petit Mitryen puisse en bénéficier et que les parents ne soient pas pénalisés par cette nouvelle organisation.

150 AGENTS D'ENCADREMENT DES TAP

ENVIRON 1 600 ENFANTS INSCRITS AU TAP

Les Tap ont lieu à raison de 3h sur la semaine en un après-midi (de 13h30 à 16h30). Le mardi pour les écoles du Bourg, de Mory et des Acacias et le jeudi pour les écoles de Mitry-le-Neuf.

Les projets d'activités concernent des domaines riches et variés : activités sportives, artistiques, découvertes scientifiques ou technologiques, éducation citoyenne et vie collective, éducation à l'environnement et au développement durable, prévention, etc.

Régulièrement, les équipes de la Ville diffusent aux parents des enfants fréquentant les Tap les plannings des activités à venir.

Comme pour l'accueil périscolaire, l'encadrement respecte scrupuleusement les normes en vigueur. À ce titre, la commune a choisi de fixer le taux d'encadrement à **1 adulte pour 10 enfants** en maternelle et à **1 adulte pour 14 enfants** en élémentaire.

Un fruit à la récré

Après une première expérimentation du dispositif au sein de l'école Emile Zola, dans le cadre des actions de prévention et d'éducation pour la santé, la Ville a décidé de lancer, dans le cadre des Tap, le programme nutrition santé *1 fruit à la récré*.

Le but est d'éveiller le goût des enfants et de leur faire intégrer la notion de « bien manger » par le plaisir, la curiosité, la découverte et le jeu.

1 200 enfants âgés de 6 à 11 ans en bénéficieront pendant l'année 2016/2017.

Les classes de découvertes

Chaque année, la Ville propose des séjours pour toutes les classes du même niveau, l'objectif étant de faire partir chaque enfant au moins une fois pendant sa scolarité.

Ces classes de découvertes représentent un moment privilégié pour les enfants et leurs enseignants.

L'ensemble des élèves de CM2 ont également la possibilité de partir en classe de neige pendant une douzaine de jours.

Chaque année des classes vertes, d'une durée de 6 jours, sont aussi organisées à la Faute-sur-Mer, en Vendée, où la Ville possède un centre de vacances.

Les classes de découvertes ne sont pas financées par l'Éducation nationale.

Elles sont subventionnées par la Ville avec une participation se traduisant par une prise en charge du prix de revient, en fonction du quotient familial, allant de 15% à 85 %.

L'étude surveillée

Le conseil administratif de la Caisse des écoles a créé ce service public en 1984, à la demande des enseignants et des parents d'élèves.

L'étude surveillée a lieu dans les établissements élémentaires après les 29 heures légales de scolarité de 16h35 à 18h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, sauf les jours de Tap, sous l'autorité d'un ou plusieurs enseignants volontaires.

Depuis l'année scolaire 2015/2016, le coût forfaitaire de l'étude a été diminué de 18,50 € à 15 € par mois.

Les activités éducatives périscolaires

La municipalité œuvre au quotidien pour lutter contre l'échec scolaire. À ce titre, depuis plusieurs années déjà, des activités éducatives périscolaires (AEPS), plus communément appelées « aide aux devoirs » ou encore « accompagnement scolaire », ont été mises en place dans toutes les maisons de quartier.

Tous les mardis et jeudis, durant la période scolaire, de 16h30 à 18h30, ces activités permettent à tous les enfants scolarisés, en primaire ou au collège, de faire leurs devoirs dans des lieux sécurisés et conviviaux, encadrés par des animateurs compétents.

Service enseignement
Hôtel de Ville - 11/13 rue Paul Vaillant-Couturier
T 01 60 21 61 22

Service enfance et vacances
Pôle Louise Michel - 81 rue Paul Vaillant-Couturier
T 01 64 27 59 71

www.mitry-mory.fr

Retrouvez toutes les informations dont vous avez besoin...

L'école, la restauration scolaire, les accueils périscolaires, les accueils de loisirs, les classes de découverte, les séjours...

et réalisez vos démarches en ligne grâce au Portail famille sur

mitry-mory.fr

mitry mory
VILLE SOLIDAIRE

Facebook Ville de Mitry-Mory / YouTube Mitry-Mory Officiel